AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-7-8319809

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse n° 1700 AD

Bulletin n° 17 - 29 juin 1983 EDITION "GRANDES CULTURES"

C O L Z A

La fin de la période d'intervention contre l'Alternaria est atteinte : Les symptômes sur siliques sont toujours peu fréquents.

Par contre les symptômes sur siliques dus à CYLINDROSPORIUM CONCENTRICUM ou GLOEOSPORIUM CONCENTRICUM semblent en évolution surtout dans la région des Plateaux de Bourgogne (Tonnerrois - Chatillonnais), mais aucun traitement fongicide ne doit être envisagé contre cette maladie.

B E T T E R A V E S

Très grande hétérogénéité des stades végétatifs : du stade cotylédonaire (pour les semis faits en juin) au stade couverture totale du sol.

Se reporter aux préconisations du bulletin précédent n° 16 du 16/06/83.

P O I S

PUCERONS : Maintenir la surveillance pour les parcelles non traitées ou celles ayant reçu un insecticide il y a plus de 10 jours.

MALADIES : Légère évolution du Botrytis : cette maladie est favorisée par le temps chaud et orageux que nous avons depuis une semaine.

Une application fongicide peut être envisagée sur les cultures les plus denses (pour le choix du produit voir bulletin n° 13 du 1/06/83)

POMME DE TERRE

Le temps chaud et orageux de la semaine précédente est favorable à la maladie

- renouveler la protection sur les parcelles en avance ayant déjà reçu un produit de contact il y a environ 10 jours, ou si ce produit a été lessivé par des pluies supérieures à 20 mm.
- envisager une application sur les parcelles non encore protégées arrivant au stade 15 - 20 cm.

C E R E A L E S

BLE : Le stade grain laiteux est souvent atteint et même dépassé. Ne plus intervenir sur cette culture.

ORGE DE PRINTEMPS : Stade végétatif : début à fin épiaison.

L'état cultural et la stagnation des maladies ne permettent pas de rentabiliser une protection fongicide appliquée actuellement.

MAIS :

Stade végétatif : Très variable d'un secteur à l'autre en fonction de la variété et surtout de la date de semis.

En pratique les rares parcelles semées début mai sont au stade 7 - 8 feuilles, les autres ne présentant que 5 à 6 feuilles.

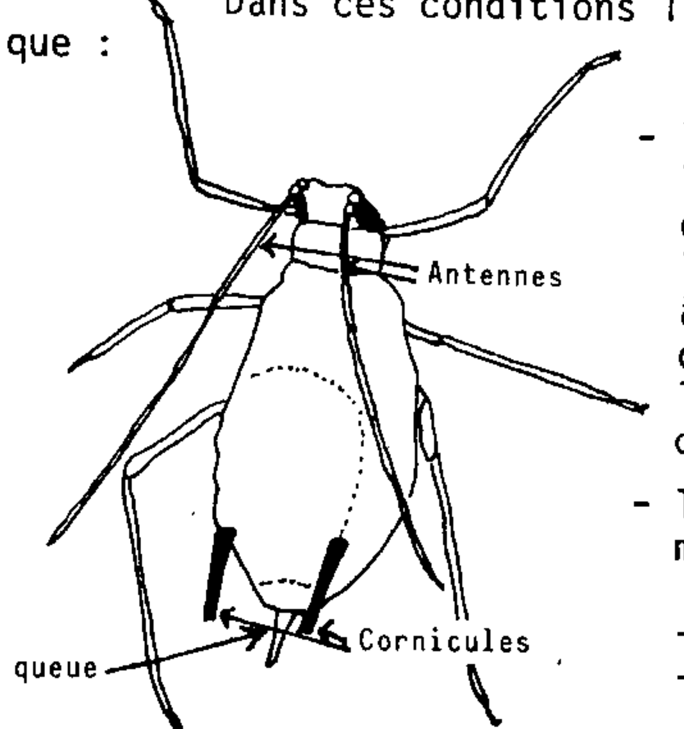
P.175

Situation phytosanitaire : Le vol de pyrale du maïs a débuté dans tous les secteurs mais pour l'instant le nombre de captures est faible et très peu de pontes ont été observées.

En outre, la présence de pucerons est notée avec une fréquence plus importante dans l'Yonne (Sénonnais - Jovinien), la Nièvre, le Nord de la Saône-et-loire et le Sud de la Côte-d'Or.

Dans le contexte particulier de 83 (semis tardifs et croissance plus ou moins bloquée par la sécheresse), malgré l'absence de références, on peut penser que tous les facteurs qui contribueront au bon développement des cultures de maïs doivent être privilégiés.

Dans ces conditions la nuisibilité des pucerons pourra être prise en compte sachant que :



- l'espèce la plus présente est Sitobium avenae, dont la nuisibilité ne paraît pas s'exercer par le moyen de toxémiase comme c'est le cas pour Métopolophium dirhodum. Cette espèce dont la taille est de 2 à 3 mm est de couleur variable (vert jaune à marron foncé) et se reconnait par la pigmentation uniforme des antennes (dont la longueur est égale à 3/4 celle du corps) la colaration noire des cornicules qui sont un peu plus longs que la queue.
- le seuil de nuisibilité nous parait dépendant du stade du maïs :
  - 200 pucerons par plante jusqu'au stade 10 feuilles
  - 500 pucerons par plante jusqu'au stade sortie des panicules.

Les produits pouvant être préconisés sont ceux autorisés à la vente pour lutter contre "les pucerons des épis des céréales" et reconnus non toxiques pour les abeilles.

Les produits pouvant être préconisés sont ceux autorisés à la vente pour lutter contre "les pucerons des épis des céréales" :

- *bromophos (SOVINEXION 25 E, RHODIANEX) 1,5 à 2 l p.c. par ha*
- *endosulfan (THIODAN 35 CE, AGROPHYTE, TECHN'UFAN) 1,5 l p.c. par ha.*
- *phosalone (AZOPHENE FLO, ZOLONE FLO) 1,2 l p.c. par ha.*
- *pyrimicarbe (PIRIMOR G) 0,250 à 0,350 kg p.c par ha.*
- *dialiphos + endosulfan (FENDIK) 1,5 à 2 l p.c par ha.*
- *endosulfan + thiométon (SERK) 1,5 à 2 l p.c par ha.*
- *éthiophencarbe + oxydemethon méthyl (CROMETON MR) 1 à 1,5 l p.c par ha (selon stade).*

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Les précipitations orageuses des 20 et 21 juin ont provoqué l'apparition de la maladie que nous laissions présager. Il est très probable que des repiquages ont eu lieu à la faveur des nouveaux orages des 26 et 27 juin.

Dans ces conditions :

. Ne pas renouveler la protection sur les cultures destinées à être récoltées prochainement (oignons d'automne).

. protéger impérativement les repiquages de printemps dès que possible de manière à éviter toute extension de la maladie en ajoutant un insecticide efficace sur thrips.

. Les contaminations primaires sur semis de printemps n'ayant pas encore été décelées, attendre leur présence avant de déclencher un traitement.

Rappelons enfin que les fongicides à base de *métalaxyl (ACYLON)* ne sont pas autorisés et risquent en outre d'induire des souches de mildiou résistantes.

*

* *